



Les mesures mises en place pour la tenue des dégustations

La Chambre d'Agriculture de la Gironde, organisatrice du Concours de Bordeaux, a mis en place des mesures de protection et s'engage à assurer la plus grande sécurité lors des séances de dégustation. En complément de ces mesures et des gestes barrières à respecter conjointement, nous vous demandons :



De respecter l'horaire de dégustation afin de limiter les croisements



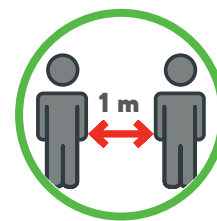
De respecter le sens de circulation mis en place



De porter un masque fourni par vos soins dans les espaces communs (accueil, sanitaires...)



De vous désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique avant de commencer la dégustation



De respecter les mesures de distanciation physique

Organisation de la séance



Les postes de dégustations sont nettoyés et désinfectés avant et après chaque séance.



Le nombre de participants est limité selon la capacité d'accueil des sites. L'aménagement et le placement des dégustateurs sont organisés pour assurer le respect des règles de distanciation physique.

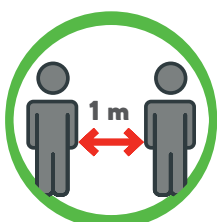


Les vins sont servis au verre pour éviter les échanges de bouteilles.



Le personnel de la Chambre d'Agriculture est formé et sensibilisé aux gestes barrières et sera équipé de masques durant les séances.

Rappel des gestes barrières



1 m de distance entre chaque personne



Se laver régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs jetables, à usage unique



Ne pas se serrer la main